

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 23 mars 2007

CG 07/2^{ème}/II-01

**REPARTITION DES CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER
POUR 2007**

A l'occasion de notre session consacrée au vote du Budget Primitif pour 2007, l'enveloppe globale de crédits d'entretien s'élève à 2 020 000 Euros, hors carburants et entretien du matériel pour le réseau routier traditionnel, 600 000 € pour l'entretien du matériel roulant et 600 000 € pour l'entretien des routes nationales transférées. L'enveloppe de 2 020 000 € se décompose comme suit :

- article 60633, fonction 6, s/fonction 21
fournitures de voirie..... 340 000 €
- article 615231, fonction 6, s/fonction 21
entretien et réparation par le Parc..... 570 000 €
- article 61523, fonction 6, s/fonction 21
entretien et réparation par l'entreprise... 950 000 €
- article 6135, fonction 6, s/fonction 21
location d'engins..... 160 000 €

Orientations 2007

Comme les années précédentes, Monsieur le Président de la deuxième commission a organisé une réunion, dans chacune de nos subdivisions départementales, pour permettre aux Conseillers Généraux de faire le point avec les services sur l'évolution de notre réseau routier et définir les priorités 2007 dans le domaine de l'entretien.

Ces réunions de travail ont eu lieu le :

- 07 mars 2007 à la Subdivision de Castelsarrasin,
- 07 mars 2007 à la Subdivision de Montauban,
- 08 mars 2007 à la Subdivision de Verdun sur Garonne,
- 09 mars 2007 à la Subdivision de Valence d'Agen,

- 09 mars 2007 à la Subdivision de Lauzerte,
- 13 mars 2007 à la Subdivision de Saint-Antonin Noble Val.

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir, ajustée en fonction des remarques recueillies, lors de ces réunions. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

I – Le domaine routier

1) L'entretien des chaussées

L'augmentation des crédits affectés à cette tâche réalisée en régie ou confiée à des entreprises privées permettra de maintenir en bon état les sections de routes départementales de 3ème catégorie ainsi que certaines sections traitées dans le cadre du 1er plan pluriannuel.

L'étude des supports des routes de 1ère et 2ème catégorie dont la couche de roulement a été renouvelée entre 1995 et 1998 est en cours d'achèvement. Ces investigations permettront de définir des priorités en fonction de l'importance et de la nature des dégradations relevées. Un programme annuel de travaux de remise en état sera alors établi pour étaler la programmation sur plusieurs exercices budgétaires.

2) Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux réalisés en régie ou par l'équipe spécialisée de notre collectivité permettent de valoriser ce patrimoine.

3) La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale prévoit cette année le renouvellement des axes des routes de 1ère et 2ème catégorie. Le marquage axial de certaines routes départementales de 3ème catégorie sera aussi pris en compte. Pour renforcer la sécurité sur notre réseau routier, un effort particulier sera assuré pour la signalisation de points singuliers (arrêt bus, guidaxe).

II – Les dépendances

1) L'entretien des accotements, talus et points d'arrêts

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité. En effet, outre les campagnes de fauchage prévues par le plan d'intervention fauchage et débroussaillage qui détermine les niveaux de service, les agents assurent le traitement de points ou zones spécifiques (ouvrage d'art, panneau de signalisation, glissières de sécurité) dans le cadre d'une campagne d'application de produits phytosanitaires.

La politique départementale qui tend à diminuer les consommations de produits phytosanitaires est poursuivie. Des mesures alternatives pour compenser ces traitements sont entreprises (mise en oeuvre de déchets verts broyés sous les glissières de sécurité, opération pilote de broyage thermique).

2) L'écoulement des eaux

Le curage de fossés, le nettoyage d'aqueducs sont traités dans ce chapitre.

Un travail important permettant l'évacuation de feuilles mortes dans les fossés est réalisé au sein de nos subdivisions, grâce à des aspirateurs broyeurs (3 sur l'ensemble des antennes). Un linéaire important de fossés est traité.

Les demandes d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation et il est parfois difficile de répondre favorablement.

3) L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien.

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

Cette année, le Département s'est porté acquéreur d'un broyeur pour permettre aux agents de réaliser sur place le broyage des déchets, évitant ainsi tout déplacement pour les évacuer.

III – La surveillance du réseau routier

Durant la période qui s'étale du mois de mars à mi-décembre, le service continu animé par les agents des subdivisions départementales permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental.

Depuis le 1er janvier 2006, notre patrimoine routier s'étend sur 2427 kilomètres avec des sections de routes départementales à fort trafic. La subdivision de Montauban, gère par exemple l'ensemble des pénétrantes vers Montauban. Pour diminuer les délais d'intervention sur le territoire et à la faveur du transfert des agents de l'Etat, un nouveau maillage de notre département pour assurer le service continu s'imposait.

Il se compose aujourd'hui de 4 secteurs :

- le secteur de Valence d'Agen/Lauzerte
- le secteur de Verdun sur Garonne/Castelsarrasin
- le secteur de Montauban-Sud
- le secteur de Montauban-Nord/Saint Antonin Noble Val.

Un cadre réceptionne les informations et assure la coordination des opérations avec les chefs d'astreinte de chaque secteur.

Celui-ci peut faire appel aux agents d'astreinte (14 sur l'ensemble du département) si une intervention importante s'impose.

IV – L'entretien sur les routes nationales transférées

Lors du vote du budget primitif, nous avons adopté la répartition des crédits d'entretien affectés à ce réseau de la façon suivante :

- article 60633, fonction 6, s/fonction 21 RNAT fournitures de voirie.....	30 000 €
- article 615231, fonction 6, s/fonction 21 RNAT entretien et réparation par le Parc.....	150 000 €
- article 61523, fonction 6, s/fonction 21 RNAT entretien et réparation par l'entreprise... ..	232 000 €
- article 6135, fonction 6, s/fonction 21 RNAT location d'engins (Parc Routier et entreprises).....	180 000 €
- article 6135, fonction 6, s/fonction 21 RNAT location d'engins (entreprises).....	8 000 €
Total.....	600 000 €

Cette année, en effet, un effort tout particulier sera entrepris pour remettre à niveau la signalisation horizontale de la RD 820.

Le programme d'entretien des plantations d'alignement débuté l'an dernier se poursuivra. Ainsi l'ensemble de ce patrimoine en bordure des RD 820 et 813 aura été visité à la fin de l'année.

Vous trouverez ci-après, un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article.

Je vous demanderais de bien vouloir adopter cette répartition pour l'exercice 2007.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 1^{er} mars 2007,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le programme 2007 d'entretien routier ;
- Approuve la répartition des dotations 2007 ci-annexées :
 - Crédits d'entretien hors carburant et entretien du matériel pour le réseau routier traditionnel 2 020 000 €
 - Entretien du matériel roulant 600 000 €
 - Entretien des routes nationales transférées 600 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER 2007
ROUTES DEPARTEMENTALES**

REPARTITION

CG07/2ème/II-01annexe1

SUBDIVISIONS	FOURNITURES DE VOIRIE	ENTRETIEN ET REPARATION PAR LE PARC ROUTIER	ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE	LOCATIONS D'ENGINS	TOTAL		ENTRETIEN MATERIEL ROULANT
LAUZERTE	30 000 €	92 000 €	150 000 €	2 000 €	274 000 €		90 000 €
MONTAUBAN	90 000 €	140 000 €	185 000 €	20 000 €	435 000 €		120 000 €
CASTELSARRASIN	70 000 €	100 000 €	130 000 €	8 000 €	308 000 €		105 000 €
SAINT-ANTONIN NOBLE-VAL	30 000 €	90 000 €	130 000 €	2 000 €	252 000 €		75 000 €
VALENCE D'AGEN	50 000 €	100 000 €	245 000 €	14 000 €	409 000 €		90 000 €
VERDUN-SUR-GARONNE	50 000 €	45 000 €	100 000 €	20 000 €	215 000 €		70 000 €
BUDGET COMMUN	20 000 €	3 000 €	10 000 €	94 000 €	127 000 €		50 000 €
TOTAL	340 000 €	570 000 €	950 000 €	160 000 €	2 020 000 €		600 000 €

Le Président,

CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER 2007
RD 813 ET 820
REPARTITION

CG06/2ème/II-01annexe2

SUBDIVISIONS	FOURNITURES DE VOIRIE	ENTRETIEN ET REPARATION PAR LE PARC ROUTIER	ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE	LOCATIONS D'ENGINS	LOCATIONS D'ENGINS AU PARC ROUTIER	TOTAL
VALENCE D'AGEN RD 813	7 000 €	30 000 €	60 000 €	2 100 €	0 €	99 100 €
MONTAUBAN RD 820	15 000 €	80 000 €	122 000 €	3 600 €	0 €	220 600 €
CASTELSARRASIN RD 813	8 000 €	40 000 €	50 000 €	2 300 €	0 €	100 300 €
BUDGET COMMUN	0 €	0 €	0 €	0 €	180 000 €	180 000 €
TOTAL	30 000 €	150 000 €	232 000 €	8 000 €	180 000 €	600 000 €

Le Président,